
Réhabilitation partielle d'un bâtiment tertiaire
recevant du public

CCI MOSELLE METROPOLE METZ

10/12 Avenue Foch, 57000 Metz

CCTP - Lot 08 : Pierres naturelles

Indice A du 05 Juin 2026

MAÎTRE D'OUVRAGE

CCI MOSELLE METROPOLE METZ

10/12 Avenue Foch

57000 METZ

Interlocuteur :

Sébastien Vallet

P 06 28 58 27 56

s.vallet@moselle.cci.fr

MAÎTRE D'OEUVRE

AME ARCHITECTURE

39 Avenue Pierre 1er de Serbie

75008 Paris

Contact projet :

Marine Schequenne

06 30 81 65 30

m.schequenne@ameameame.fr

A. PRESENTATION DE L'OPERATION	3
1. INTRODUCTION	3
B. PRESCRIPTIONS D'ORDRE GENERAL	3
1. DOCUMENTS DE REFERENCE	3
1.1. Référence aux documents techniques	3
2. CADRE DU PRIX ET OBLIGATION DE L'ENTREPRISE	3
2.1. Connaissance du site	3
2.2. Consistance générale des travaux et des prix	3
2.3. Définition du forfait	4
2.4. Vérification et contrôle du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire	4
2.5. Dépenses d'intérêt commun – compte prorata	4
2.6. Frais d'études	4
2.6.1. Mission à la charge de la maîtrise d'œuvre	4
2.6.2. Mission à la charge de l'entreprise (sans que cela soit limitatif)	4
2.6.3. Plans de récolement – DOE	4
2.6.4. Documents à fournir par l'entreprise	4
2.6.5. Nettoyage des chantiers	5
2.6.6. Calendrier de réalisation - Respect du planning	5
C. PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EXECUTION DES TRAVAUX	5
1. REGLES D'EXECUTION GENERALES	5
2. PRESTATIONS A LA CHARGE DES ENTREPRISES	5
3. DESCRIPTION GENERALE PAR CATEGORIE D'OUVRAGE	7
3.1. Garantie	7
3.2. Dimensionnement	7
3.3. Généralités	7
D. DESCRIPTION DES OUVRAGES	7
1. REFECTION DU PARVIS ET ESCALIER GRANIT/LAVE	7
1.1. Réparation parement granit endommagés suite dépose lumineaire	7
1.1.1. Retrait	7
1.1.2. Parements neufs	8
1.1.2.1. Dallage granit 39,5 x 39,5cm	8
1.1.2.2. Boîtes de dérivation	8
1.1.2.3. Lave 0,75 x 0,75cm	8
1.2. Réparation de marches abîmées, fêlées	8
1.2.1. Retrait	8
1.2.2. Parements neufs	9
1.3. Révision des joints	9
1.4. Accessibilité PMR	9
1.4.1. Contremarche contrastée	9
1.4.1.1. Retrait	9
1.4.1.2. Pose Granit	9
1.4.2. Bande podotactile	10
1.4.3. Nez de marche contrastée	10
1.5. Nettoyage des emmarchements	10
1.6. Nettoyage dallage d'entrée	10

A. PRESENTATION DE L'OPERATION

1. INTRODUCTION

Le projet vise la **réhabilitation partielle des locaux de la CCI Metz** avec des objectifs d'optimisation des espaces collaboratifs, de mise en conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité et d'amélioration des performances énergétiques.

L'opération se présente en trois tranches de travaux successives.

- La tranche ferme concerne les aménagements des niveaux Rdc et Mezzanine avec notamment l'aménagement d'un bureau d'accueil au Rdc, la création d'une sortie accessoire et la création d'un espace de réunion en Mezzanine.
- La tranche optionnelle 1 traite de l'aménagement de locaux de pause et de détente au sous-sol avec cuisine, salle à manger, salle de sport et des sanitaires accessibles. Aux 1^{er}, 2^e, 3^e étage les travaux portent sur des aménagements de bureaux, sur l'amélioration de l'isolement acoustique entre bureaux et la transformation en bureaux et salles de réunion de l'ancien logement conciergerie.
- La tranche optionnelle 2 concerne des travaux extérieurs, avec intervention sur l'éclairage, la mise en valeur des façades du bâtiment et la réfection du parvis en pierre naturelle.

B. PRESCRIPTIONS D'ORDRE GENERAL

1. DOCUMENTS DE REFERENCE

1.1. Référence aux documents techniques

L'exécution des ouvrages sera soumise aux prescriptions des documents suivants :

- Documents techniques unifiés (D.T.U.) édités par les C.S.T.B. ;
- Textes législatifs et réglementaires édités par le C.S.T.B. ;
- Normes applicables aux bâtiments, éditées par le C.S.T.B.

2. CADRE DU PRIX ET OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

2.1. Connaissance du site

L'entrepreneur devra obligatoirement, se rendre compte sur place de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent. Il devra en tenir compte dans l'évaluation de ses prix.

L'entrepreneur devra obligatoirement, se rendre compte sur place lors de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent. Il devra en tenir compte dans l'évaluation de ses prix.

L'entreprise devra tous les travaux et fournitures nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages, même ceux non explicitement décrits au présent CCTP mais reconnus nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage dans les limites de ce lot. Elle est tenue de signaler, au plus tard dix jours avant la date prévue de remise des offres, toute erreur ou omission relevée dans le projet.

Compte tenu des éléments qui précèdent, l'entrepreneur étant supposé, par le seul fait d'avoir remis son offre, avoir rempli ces obligations, il ne pourra arguer d'aucune difficulté non appréciée ou quantité sous-estimée pour demander un supplément de prix.

2.2. Consistance générale des travaux et des prix

Les travaux du présent lot comprendront au minimum pour l'ensemble des ouvrages prévus aux documents constituant le marché :

- Fourniture, transport, main-d'œuvre, location d'engins, taxes et frais annexes
- Prestations annexes indispensables pour une exécution parfaite et un complet achèvement des ouvrages décrits aux positions des spécifications particulières
- Les frais et prestations énumérés ci-dessous :

CCTP - Lot 08 : Pierres naturelles

- La présentation au Maître d'œuvre des notices techniques ; présentation de matériaux, d'éléments ou d'appareils identiques, ou d'échantillons représentatifs ;
- Les frais de contrôles et d'essais ;
- Les dispositifs de sécurité conformes à la législation en vigueur, et aux prescriptions du P.G.C.S.P.S. ;
- L'évacuation des gravats.

2.3. Définition du forfait

Les travaux seront exécutés au forfait dans les limites définies par les plans et descriptifs, y compris les travaux tels que définis au CCTP.

L'entrepreneur prévoira, de par ses connaissances professionnelles, dans le prix forfaitaire, toutes les sujétions nécessaires au parfait achèvement des travaux de son lot, même si elles n'ont pas été explicitement décrites au CCTP ou sur les plans. De ce fait, il ne saurait être accordé une majoration du prix soumissionné pour raison d'omission ou d'imprécision au devis descriptif ou sur les plans.

L'entrepreneur doit également inclure dans son forfait, les ouvrages qui seront nécessaires à l'insertion d'éléments d'autres corps d'état.

Il ne sera accordé de supplément au prix soumissionné que pour les travaux résultant d'une modification aux plans ou pour des travaux supplémentaires, et dans ce cas ce supplément devra être appuyé d'un ordre de service signé du Maître d'ouvrage prescrivant la modification demandée.

2.4. Vérification et contrôle du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire

Le cadre de décomposition du prix forfaitaire n'ayant aucun caractère contractuel, l'entrepreneur devra vérifier les masses portées sur ce devis avant l'établissement de son prix forfaitaire. Il ne sera accordé aucun supplément pour omissions ou erreurs dans les quantités, les calculs et les prix, dès lors que les marchés seront signés et acceptés.

2.5. Dépenses d'intérêt commun – compte prorata

Les prestations détaillées des dépenses d'intérêt commun incombant à un entrepreneur déterminé ou à plusieurs entrepreneurs figurent au CCAP et au PGCSPPS.

Les dépenses d'intérêt commun sont incluses dans les prix unitaires.

2.6. Frais d'études

2.6.1. Mission à la charge de la maîtrise d'œuvre

Mission MOP base

2.6.2. Mission à la charge de l'entreprise (sans que cela soit limitatif)

Restent à la charge de l'entreprise, les plans d'atelier de chantier (PAC) et études de chantier comprenant notamment :

- Définition des méthodologies d'intervention propre à l'entreprise,
- Les études de détail et de synthèses avec les autres lots touchant ses ouvrages,
- Transmission au bureau de contrôle technique de l'ensemble du dossier technique 2 semaines avant la date prévisionnelle de démarrage des travaux,
- Sujétions liées au chantier telle que phasage, etc.

Tout document soumis à l'accord du Maître d'œuvre et ayant fait l'objet de commentaires de la part du Maître d'œuvre ou du bureau de contrôle, doit être remis à jour et soumis à nouveau à l'approbation.

2.6.3. Plans de récolement – DOE

Les plans DOE sont à la charge de l'entreprise.

L'entreprise fournira un plan de récolement des ouvrages exécutés, en fin de travaux sur support informatique.

2.6.4. Documents à fournir par l'entreprise

L'entrepreneur devra joindre à son offre une documentation complète concernant les produits non définis dans les descriptions ou proposés en équivalence par lui-même.

CCTP - Lot 08 : Pierres naturelles

Il devra aussi fournir, sur demande du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'œuvre et de toute façon avant signature du marché, les avis techniques, et tous documents complémentaires qui pourraient lui être demandé.

2.6.5. Nettoyage des chantiers

L'entrepreneur doit assurer le nettoyage de son chantier (route et accès) et laisser place nette après son départ. Il doit, notamment, enlever les matériaux impropres tels que emballages, pots de peinture, et tous matériels propres à ses travaux.

L'entreprise prévoira toutes les protections nécessaires pour ne pas salir les existants conservés.

Faute par l'entrepreneur de se conformer à ces prescriptions, le Maître d'Œuvre fait procéder de droit au nettoyage par l'entreprise de son choix aux frais de l'entrepreneur.

2.6.6. Calendrier de réalisation - Respect du planning

Les prestations seront réalisées conformément au planning prévisionnel présenté par AME et joint à la présente consultation.

Le planning prévisionnel et respect des jalons devra tenir compte notamment :

- Des délais de livraison des matériels, si ceux-ci ne font pas partie des stocks courants ;
- Du délai de validation des études par le maître d'œuvre et le bureau de contrôle,
- Du délai de réalisation des ouvrages ;

Le non-respect du planning et jalons imposés par AME entrainera automatiquement des pénalités de retards.

C. PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EXECUTION DES TRAVAUX

1. REGLES D'EXECUTION GENERALES

Tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art, avec toute la perfection possible, et selon les meilleures techniques et pratiques en usage. A ce sujet, il est formellement précisé aux entreprises qu'il leur sera exigé un travail absolument parfait et répondant en tous points aux règles de l'art, et qu'il ne sera accordé aucune plus-value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons évoquées.

2. PRESTATIONS A LA CHARGE DES ENTREPRISES

Dans le cadre de l'exécution de leur marché, les entrepreneurs devront implicitement :

- Les dispositions d'hygiène et de sécurité indiquées dans le Plan Général de Coordination,
- Les frais d'assurances,
- Les frais de compte prorata et dépenses d'intérêt commun,
- L'ensemble des sujétions précisées à l'article "consistance des travaux" des cahiers des clauses spéciales des normes P-NFP-XPP ou D.T.U.
- Les fournitures et les prestations annexes ou complémentaires ne figurant ni aux plans ni à la description des ouvrages, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages conformément aux normes françaises et D.T.U. en vigueur,
- La fourniture et la pose des ouvrages du présent lot tels que définis ci-dessous et dans les prescriptions techniques spécifiques au présent lot,
- Les sujétions normalement prévisibles et les accessoires de finition nécessaires pour un parfait et complet achèvement des travaux du présent lot,
- La fourniture, le transport, le montage, la main d'œuvre, la location d'engins et moyens d'interventions, les taxes, les frais annexes,
- La protection provisoire pendant l'exécution des travaux du présent marché des ouvrages attenants existants ou réalisés, ainsi que les dispositifs d'interdiction d'accès ou d'utilisation liés aux ouvrages exécutés ou en cours d'exécution ou liés aux zones d'intervention pendant l'exécution des travaux,

CCTP - Lot 08 : Pierres naturelles

- La réception et préparation des supports avant exécution d'un ouvrage, comprenant le balayage, le dépoussiérage et le nettoyage,
- Le nettoyage et l'enlèvement hors chantier de tous les déchets, débris, emballages et gravats résultant des travaux du présent lot dans un centre de recyclage agréé compris frais,
- Nettoyage hebdomadaire au minimum du chantier,
- Nettoyage de fin d'intervention,
- Nettoyages de pré réception,
- Le tri sélectif des déchets et gravois,
- Les agréments et certificats d'essais des matériaux et produits employés,
- La documentation, les prototypes et échantillons des matériaux proposés, les surfaces témoins, etc.
- Les essais physiques et mécaniques des ouvrages et les opérations d'autocontrôle,
- Les études, plans atelier et chantier (PAC), détails, épures et calepinages relatifs à sa technique d'exécution en version numérique et 3 exemplaires papier

En particulier :

- Les locaux de dépôt pour approvisionnement,
- La vérification de l'humidité des supports, du degré hygrométrique de l'atmosphère, des conditions de température ambiante,
- Les surfaces témoins des systèmes de revêtement,
- Les retouches, raccords sur ouvrages finis dégradés (imputées au responsable si celui-ci est connu, au compte prorata le cas contraire)
- La reconnaissance des lieux pour définition : des conditions d'accès, des aires de stockage possible et la préparation de ces aires si elles sont inexistantes, le maintien des plateformes de chantier dans leur état initial ou leur remise en état,
- Le contrôle des niveaux et des tolérances admissibles des différents appuis exécutés par le gros-œuvre,
- Les plans de traçage, de repérage et de nomenclature détaillée,
- Les études, justifications techniques, dessins, épures nécessaires à l'établissement du projet et à l'exécution des constructions suivant les dispositions en vigueur,
- Le plan d'implantation des scellements sur demande expresse de l'entrepreneur de gros-œuvre,
- Le tracé sur gros-œuvre terminé,
- Les moyens de levage et d'étalement et les échafaudages nécessaires pour l'exécution des travaux
- Le chargement, le transport, le déchargement à pied d'œuvre, le montage, le réglage et l'assemblage des ouvrages,
- Les précautions à prendre pour ne pas détériorer ou salir les structures lors des approvisionnements,
- Les scellements à sec à l'aide d'organes de fixation tels que cheville à expansion, chevilles auto foreuses, ou autres avec utilisation de pistolet de scellements,
- Description, agréments et certificats d'essais des matériaux employés,
- La réception des supports,
- Les agréments et certificats d'essais des matériaux employés,
- La protection anti-corrosive de tous les accessoires en acier par galvanisation,
- La remise en état et le remplacement des pièces détériorées lors des manutentions, pose et réglages des éléments,
- L'enlèvement des protections des panneaux livrés finis et ce après pose,
- Les découpes et ajustages nécessaires,
- La réception des supports,
- Le nettoyage et passage du balai après intervention
- Les joints de calfeutrement entre les éléments constituant les parements

3. DESCRIPTION GENERALE PAR CATEGORIE D'OUVRAGE

3.1. Garantie

L'entreprise prendra au moment de la soumission toutes les informations sur la nature, l'environnement et autres contraintes pour garantir que le ou les ouvrages proposés dans le présent document sont aptes à assurer au Maître de l'ouvrage la durée de garantie exigée par la législation française.

3.2. Dimensionnement

- Le dimensionnement est laissé sous l'entière responsabilité de l'entrepreneur et devra respecter l'aspect architectural du maître d'œuvre en accord avec celui-ci,
- Pour les éléments dont les dimensions seront imposées, il appartient à l'entrepreneur de vérifier la solidité de ceux-ci et d'en aviser le maître d'œuvre pour une éventuelle modification

Les dimensions indiquées au chapitre Description des Ouvrages sont en principe des dimensions nominales et ne tiennent pas compte des tolérances admissibles des supports. Ces dimensions étant à vérifier et à rectifier par l'entrepreneur sous son entière responsabilité lors de l'exécution

3.3. Généralités

Les systèmes de fixation doivent être conçus de façon à permettre une tenue à la corrosion de la vêtture au moins équivalente à celle des éléments qu'ils assemblent. Ils doivent être compatibles avec les matériaux utilisés pour la fabrication des éléments porteurs.

La nature des accessoires complémentaires doit être compatible avec le matériau des éléments utilisés pour la vêtture. Leur tenue à la corrosion doit être équivalente à celle des éléments utilisés pour la vêtture.

Tous les éléments en acier (non inoxydable) apparents ou non devront obligatoirement être protégés contre la corrosion et avoir subi les traitements adaptés.

L'entrepreneur veillera à ce que les dispositions prévues à la conception soient bien exécutées à la réalisation, en particulier, pentes recouvrement, etc.

L'étanchéité à l'eau sera telle que la vêtture devra assurer la protection contre les pluies battantes et ruisselantes.

Une attention particulière devra être apportée aux ouvrages façonnés tels que :

- Recouvrement entre plaques
- Traitement des angles sortants, rentrants, des départs, des arrêts de bardage, des ébrasements, des joints de dilatation, etc...
- Couronnement d'acrotère, larmier, bavette avec pente suffisante pour interdire la stagnation de l'eau et en assurer l'évacuation,
- Raccordement contre ouvrages de différentes natures par dispositif approprié avec calfeutrement sec ou humide devant remplir les fonctions d'étanchéité à l'eau de la façade au niveau de la jonction façade- maçonnerie
- Toutes les sujétions pour intégration de descentes EP à l'arrière de la vêtture

D. DESCRIPTION DES OUVRAGES

1. REFECTION DU PARVIS ET ESCALIER GRANIT/LAVE

1.1. Réparation parement granit endommagés suite dépose luminaire

1.1.1. Retrait

Façon d'un trait de scie sur joint dalles pour délimiter la partie à conserver de celle à démonter. Démolition au marteau électrique et marteau et burin du revêtement granit et de sa chape de pose avec précautions pour ne pas endommager les dalles contiguës, enlèvement des gravats, chargement sur camion et évacuation à la DP, compris taxes de décharge

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Palier haut du parvis

1.1.2. Parements neufs

1.1.2.1. Dallage granit 39,5 x 39,5cm

Sur support béton supposé existant et en bon état, fourniture et pose de dallage en granit TARN, coupé à mesure à partir de tranches, format 39.5X39.5, finition FLAMMEE, épaisseur 2cm.

Pose à bain soufflant de mortier, compris mise en place d'une boîte de dérivation scellée, jointoiement au ciment teinté après pose et toutes sujétions

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Dito pos. 1.1.1

1.1.2.2. Boîtes de dérivation

Fourniture et pose de boîtes de dérivation

1.1.2.3. Lave 0,75 x 0,75cm

Sur support béton supposé en bon état, façon d'une chape au mortier de CPA dosée à 350 kg, tirée et talochée à la règle. Sur chape fraîche, fourniture et pose scellée à la barbotine de ciment à double encollage d'un dallage en pierre de lave épaisseur 4 cm, finition BOUCHARDEE, compris fixation INOX au scellement chimique

Mode de métré : Forfait

Localisation : Massif entre emmarchements



1.2. Réparation de marches abîmées, fêlées

1.2.1. Retrait

Façon d'un trait de scie sur joint marches pour délimiter la partie à conserver de celle à démonter.

Dépose au marteau électrique et marteau et burin de semelles de marche en granit, enlèvement des gravats, chargement sur camion et évacuation à la DP, compris taxes de décharge

CCTP - Lot 08 : Pierres naturelles

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Marches du parvis



1.2.2. Parements neufs

Fourniture et pose de marches et contremarches en granit TARN, marches en 3 cm d'épaisseur, contremarches épaisseur 3cm, finition FLAMMEE, chant droit ADOUCI avec chanfrein.
Pose à bain soufflant de mortier, compris jointoiement au ciment teinté après pose et toutes sujétions

Mode de métré : Au forfait pour l'ensemble

Localisation : Dito pos. 1.2.1

1.3. Révision des joints

Révision des joints de l'ensemble des marches et du dallage, compris dépose des joints, nettoyage et fourniture et mise en œuvre d'un joint ciment.
Environ 20% du total l'ensemble

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Dito pos. 1.2.1

1.4. Accessibilité PMR

1.4.1. Contremarche contrastée

1.4.1.1. Retrait

Dépose des contremarches en granit existant, compris façon d'un trait de scie sur les joints des contremarches, piquage du granit avec précaution pour ne pas endommager les marches se situant au-dessus et en dessous de la contremarche.
Piquage au marteau et burin de la chape de pose des contremarches afin de créer la réservation nécessaire à la pose d'une nouvelle contremarche en granit en 3cm d'épaisseur.
Enlèvement et évacuation des gravats, compris taxes de décharge et toutes sujétions.

Mode de métré : Au mètre linéaire

Localisation : Localisation 1ère et dernière contremarche

1.4.1.2. Pose Granit

Fourniture et pose de nouvelles contremarches en granit noir, épaisseur 3cm, finition satinée, compris prise de mesure, découpe à partir de tranches dans nos ateliers, pose au mortier et jointoiement au ciment teinté.

CCTP - Lot 08 : Pierres naturelles

Mode de métré : Au mètre linéaire

Localisation : Dito pos. 1.4.1.1

1.4.2. Bande podotactile

Fourniture et pose de clous podotactiles inox scellés dans la pierre sur marches palières pour bande de 0.40m de largeur, compris percements à la mèche diamant, collage au scellement chimique ou résine spéciale et toutes sujétions. 154 clous par ml

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Palier haut du parvis

1.4.3. Nez de marche contrastée

Pas de solution technique pour les nez de marche sauf à remplacer l'ensemble des marches (trop coûteux) > Ajout de profilés nez de marche pas souhaitable, sauf avis contraire de l'ABF

L'entreprise peut proposer une solution

1.5. Nettoyage des emmarchements

Nettoyage de l'ensemble des marches et contre-marches à l'aide de produit multi nettoyant pour pierre naturelle ou d'acide et piquage des résidus de salpêtre au marteau et burin, grattage, compris toutes sujétions

Mode de métré : au mètre linéaire

Localisation : Emmarchement granit

1.6. Nettoyage dallage d'entrée

Nettoyage du dallage d'entrée à l'aide d'une monobrosse et de produits multi-nettoyants

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Palmier haut du parvis, devant entrée

Pièces annexes

Annexe : Plans AME

Annexe : CDPGF LOT 08

Annexe : PLANNING AME

A, le

Mention « Lu et Approuvé »
(Cachet et signature)

L'ENTREPRISE :